

AFFAIRE No 29 - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE  
AFFAIRE DOCTEUR GILBERT GERARD CONTRE COMMUNE DE  
SAINT-DENIS - DEFENSE A RECOURS EN ANNULATION DE  
LA DELIBERATION No 8 DU 4 OCTOBRE 1984 (RECTIFI-  
CATION D'ERREUR MATERIELLE "GALERIES DU CENTRE")

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération no 8 du 4 octobre 1984, vous m'aviez autorisé à modifier sur trois points (rectification du preneur, de la durée du bail et des loyers) la délibération no 5 du 26 juillet 1984 définissant les conditions contractuelles du bail à construction concernant "Les Galeries du Centre", et à traiter au nom de la Commune dans l'acte authentique.

Par requête en date du 30 octobre 1984, le docteur Gilbert GERARD conteste, devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de La Réunion, la légalité de la délibération no 8 du 4 octobre 1984 et en demande l'annulation de plein droit.

En conséquence, je vous demande :

- de bien vouloir m'autoriser à défendre à ce recours devant la juridiction administrative,
- de poursuivre cette affaire ou y défendre, au besoin, par Ministère d'Avocat, devant le Conseil d'Etat.

Je mets cette affaire aux voix.

---

Le Secrétaire donne lecture de l'avis des Commissions.

Les Commissions des Affaires Générales et des Finances émettent un avis favorable.

---

M. ANNETTE : De quoi s'agit-il ?

M. GERARD G. : C'est ce dossier bâtard sur les Galeries du Centre, ce changement d'attribution, etc; etc... Et donc, lorsqu'il y a litige, on le porte devant le Tribunal Administratif ; comme cela, on saura sur quel pied danser. Il en est de même pour l'affaire suivante. Je dirai seulement que c'est normal que la mairie se défende ; mais, elle dépense l'argent des contribuables pour payer des avocats, défendre devant le Tribunal...

LE MAIRE : N'est-ce pas votre faute ?

.../...

M. GERARD G. : Non. Et, je précise que c'est pour défendre de mauvaises causes. Je me permets, en outre, de vous rappeler, Monsieur le Maire, que vous venez de perdre un procès en cassation contre moi-même.

LE MAIRE : La nouvelle n'a pas encore été portée à ma connaissance.

M. RIVIERE : Vous êtes un bon client pour le Tribunal, Monsieur GERARD !...

M. GERARD G. : Poussé par vous, mon Cher Collègue... Je vote contre le gaspillage de l'argent public, à payer des avocats.

LE MAIRE : Je mets aux voix.

1 voix contre.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE.**

---o-o-o0o-o-o---

Reçu à la Préfecture  
le 03/01/1985